

# CERTIFICATION REDII

Faites-vous accompagner par **BIO-VALO**

La Directive Européenne REDII impose à certaines unités de méthanisation de se faire certifier selon des critères de durabilité des intrants et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

**OBLIGATION  
RÉGLEMENTAIRE**

## POUR QUI ?



Obligatoire pour :

- Injection : >19,5 GWh PCS ou Cmax >200 Nm<sup>3</sup>
- Cogénération : >2 MWth ou >800kWé)



## POURQUOI ?

- Être conforme à la réglementation
- Conserver son tarif actuel de vente
- Valoriser son biométhane/électricité durable



## QUEL DÉLAI ?

Date d'audit réservée et transmise à l'État avant le 30/06/2023  
Audit de certification réalisé avant le 31/12/2023

# LA PRESTATION BIO-VALO

Un accompagnement à chaque étape

## En amont

- Assistance au choix et contractualisation avec les organismes (schémas volontaires, organismes certificateurs)

## Collecte et traitement des données

- Analyse de risques
- Auto-déclarations
- Bilan massique
- Calcul des émissions de gaz à effet de serre
- Étude de la durabilité des intrants

## Audits

- Réalisation de l'audit blanc de préparation
- Accompagnement pour l'audit de certification

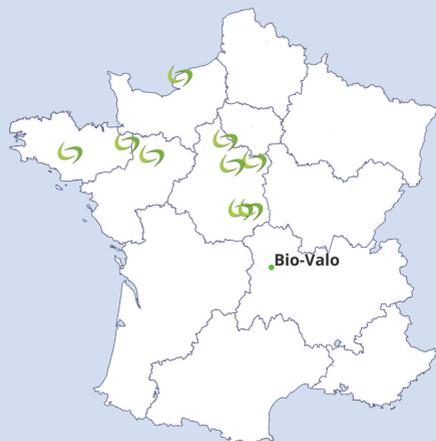


Et après ?

## Suivi

Accompagnement dans la mise à jour des documents et le suivi au quotidien (édition mensuelle des preuves de durabilité, audit blanc, audit de renouvellement)

## ILS NOUS FONT CONFIANCE



[contact@bio-valo.com](mailto:contact@bio-valo.com)



06 16 73 35 17

  
**BIO-VALO**  
LA PLATEFORME AU SERVICE DE VOS PROJETS